



CONSEIL COMMUNAL DU 1^{er} DECEMBRE 2021.

Le Conseil communal s'est réuni ce mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20H.

**Etaient présents : Sandrine MALCHAIR, Première Echevine, Présidente
Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc
PATERKA, Xavier JARBINET, Raphaël LEBLANC,
Muriel CLAVIR, Conseillers
Danielle JACOB, Directrice générale**

Madame la Présidente ouvre la séance à 20.03H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Monsieur le Bourgmestre, ainsi que de Madame Croughs, Madame Dupas et Monsieur De Rive.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Madame la Présidente signale qu'elle n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Elle propose d'approuver l'ordre du jour de la séance tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.

2. Communications

Sans objet.

3. Vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier

Madame la Présidente cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise que Monsieur le Commissaire d'arrondissement a procédé le 7 octobre 2021 à la vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur financier pour la

période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021, sans remarque. Elle précise également que ces vérifications ont lieu chaque trimestre, parce que notre Directeur Financier est un fonctionnaire de la Région et non de la Commune, et qu'un nouveau Commissaire d'arrondissement a été désigné dans la Province de Liège pour procéder à ces contrôles. Chaque rapport de vérification doit être présenté au Conseil communal.

Madame la Présidente propose d'approuver cette vérification.

A l'unanimité, le Conseil approuve la vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021.

4. Modifications budgétaires de la Fabrique d'église de Fexhe

Madame la Présidente cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que cette modification budgétaire a pour but principal d'intégrer un legs de 50.000 € fait par un citoyen à la Fabrique. Le but de ce legs est l'embellissement de l'église, et il faut en déduire qu'il ne pourra pas servir aux dépenses courantes de la Fabrique.

Pour le reste, la modification budgétaire se solde par des recettes et des dépenses pour un montant de 75.316,07 € et une augmentation de la dotation communale de 4.188,84 € par rapport au budget initial.

Madame la Présidente propose d'approuver la modification budgétaire de la Fabrique d'église de Fexhe, en particulier l'augmentation de la dotation communale.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire de la fabrique d'église de Fexhe.

5. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques

Madame la Présidente cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise que le taux de la taxe reste fixé à 8,8 % comme depuis de nombreuses années. Les circonstances sanitaires particulières ne permettent pas d'envisager une diminution de ce taux, mais n'entraînent pas non plus, actuellement, son augmentation.

Madame la Présidente propose d'adopter la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques au taux de 8,8 %.

A l'unanimité, le Conseil adopte la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques au taux de 8,8 %.

6. Taxe additionnelle au précompte immobilier.

Madame la Présidente cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise que le taux est à nouveau fixé à 2.500 centimes additionnels, sans modification.

Madame la Présidente propose d'adopter la taxe additionnelle au précompte immobilier au taux de 2.500 centimes additionnels.

A l'unanimité, le Conseil adopte la taxe additionnelle au précompte immobilier au taux de 2.500 centimes.

7. Modification budgétaire du CPAS pour l'exercice 2021.

Madame la Présidente cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka précise que les modifications portent sur l'achat mutualisé d'un taxi social au service extraordinaire, pour 6.000 €, le CPAS étant à présent membre d'une association entre plusieurs CPAS pour fournir ce service.

Au service ordinaire, il s'agit d'un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire et d'adaptations de dépenses relatives au personnel, au fonctionnement, au revenu d'intégration sociale et à l'aide sociale.

Le budget est en conséquence modifié comme suit :

Au service ordinaire : 945.926,85 € en recettes et en dépenses

Au service extraordinaire : 6.000 € en recettes et en dépenses.

La dotation communale est inchangée. La concertation a eu lieu le 23 novembre 2021.

Monsieur Leblanc souligne le fait que le taxi social est un beau projet.

Madame la Présidente propose d'approuver la modification budgétaire du CPAS.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire du CPAS.

8. Rapport de rémunération

Madame la Présidente explique que, depuis 2020, la Région wallonne demande qu'un rapport lui soit fourni sur les rémunérations perçues par les mandataires communaux. Ce rapport comprend le relevé des présences des mandataires aux séances du Collège et du Conseil, ainsi que les rémunérations brutes versées.

Il s'agit d'approuver ce rapport.

A l'unanimité, le Conseil approuve le rapport sur les rémunérations pour l'année 2020.

9. Assemblées générales des intercommunales

Madame la Présidente communique les ordres du jour des différentes assemblées ;

ECETIA : Mardi 21 décembre 2020 à 17 h 45

Ordre du jour :

1. Modification des statuts d'Ecetia Intercommunale SCRL – Approbation des modifications et insertions suivantes : Articles 1^{er},2,3,4,6,7,10,11,12,16,18,21,23,24,26,27,32,40,46,52,55,57,60 et 61.
2. Lecture et approbation du Procès-Verbal en séance.

ECETIA : Mardi 21 décembre 2020 à 18 h 00 par vidéoconférence

Ordre du jour :

1. Plan stratégique 2020-2021-2022 – Evaluation conformément à l'article L1523-136 § 4 du CDLD ;
2. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1^{er} bis, alinéa 2 CDLD ;
3. Lecture et approbation du Procès-Verbal en séance.

LIEGE ZONE 2 IILE – SRL : Lundi 20 décembre 2021 à 16 h 00

Ordre du jour :

1. Approbation du Plan Stratégique 2020-2022 – Evaluation 2021.
Annexe 1 : Plan Stratégique 2020-2022 – Evaluation 2021.
Annexe 2 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné ;
2. Nomination d'un administrateur.
Annexe 3 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné ;
3. Démission d'un administrateur communal et nomination de deux administrateurs représentant la Province de Liège suite à l'admissions de celle-ci comme associée au sein de l'intercommunale.
Annexe 4 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au points concerné.

AIDE : Jeudi 16 décembre 2021 à 18 h 00

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2021 ;
2. Approbation de l'évaluation du plan stratégique 2020-2023 ;
3. Financement de l'adaptation et la réhabilitation des ouvrages de démergement – Information.

SPI : Mardi 21 décembre 2021 à 19 h 00 et à 19 h 30 en vidéoconférence

Ordre du jour :

Assemblée Générale Ordinaire

1. Plan stratégique 2020-2022 – Etat d'avancement au 30/09/21 ;
2. Démission et nomination d'Administrateurs
3. Assemblée Générale Extraordinaire
 1. Rapport du Conseil d'Administration sur la modification de l'objet, de la finalité et des valeurs de la société ;
 2. Mise en conformité des statuts aux dispositions du Code des sociétés et des associations
 3. Décision de l'assemblée générale aux conditions prévues pour la modification des statuts relative au montant des capitaux propres statutairement indisponibles.

INTRADEL : Jeudi 23 décembre 2021 à 17 h 00

Ordre du jour :

1. Bureau – Constitution
2. Stratégie – Plan Stratégique 2020-2022 – Actualisation 2022
3. Administrateur – Démissions/nominations

RESA : Mardi 21 décembre 2021 à partir de 17 h 30

Ordre du jour :

Assemblée générale extraordinaire à 17 h 30 :

1. Modifications statutaires
2. Pouvoirs.

Assemblée générale ordinaire du second semestre à la suite de l'Assemblée générale extraordinaire :

1. Evaluation du plan stratégique 2020-2022,
2. Prise de participation de plus de 10% dans le capital d'AREWAL,
3. Pouvoirs.

ENODIA : Mercredi 22 décembre 2021 à 17 h 30, par vidéoconférence

Ordre du jour :

Assemblée générale ordinaire :

1. Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration – exercice 2020 (comptes annuels et comptes consolidés)
2. Prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2020
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020
4. Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020
5. Approbation de la proposition d'affectation du résultat
6. Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2020
7. Décharge au Commissaire (RSM Inter-Audit et Lonhienne & Associés) pour sa mission du contrôle de l'exercice 2020
8. Décharge au Commissaire démissionnaire (PwC) pour sa mission de contrôle partiel de l'exercice 2020
9. Evaluation des lignes Directrices Stratégiques 2021-2022
10. Pouvoirs

Assemblée générale extraordinaire :

- Mise en conformité des Statuts avec les dispositions du Code des Sociétés et des Associations (CSA) - modifications des dispositions suivantes : titre du chapitre I, articles 2, 3, 4 et 10, titre du chapitre III, articles 11 et 12, titre de l'article 13, articles 16, 16bis, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 29, 35, 38, 44, 47. 49 et 50

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver les ordres du jour et de donner mandat aux représentants de la Commune de voter en ce sens, à l'exception d'ENODIA pour laquelle elle propose de laisser les délégués libres de leur vote.

A l'unanimité, le Conseil adopte la proposition.

10. Octroi d'un subside à un club sportif.

Madame la Présidente cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique qu'un subside aurait dû être obtenu de la Région Wallonne pour aider les clubs sportifs suite à la pandémie, mais que l'administration n'a pas transmis le dossier. En conséquence, un subside de 10.000 € aurait dû revenir au Club de tennis, et elle propose de le verser sur les exercices comptables 2021 et 2022, à concurrence des crédits réservés aux subsides aux clubs sportifs.

Monsieur Leblanc demande s'il s'agit d'un subside d'Infrasports.

Madame Clavir lui répond que ce n'est pas le cas, et que le subside Infrasports concerne la bulle sur les terrains de tennis.

Madame la Présidente propose d'approuver le versement du subside.

Par 8 voix pour et 1 abstention (Madame Clavir), le Conseil approuve le versement du subside.

11. Confection et livraison de repas chauds pour les écoles.

Madame la Présidente explique que les élèves peuvent recevoir un repas chaud dans les implantations scolaires, mais qu'elle a remarqué que la qualité de ces repas n'était pas optimale et qu'il y avait beaucoup de gaspillage. Le fournisseur devant être désigné par une procédure de marché, un cahier des charges a été établi. Il comporte des exigences de qualité, de variété, d'utilisation de produits de saison, et de recours aux fournisseurs de proximité. Les méthodes de préparation, de conservation et de livraison devront être précisées.

Le marché est estimé à environ 55.000 €, et une procédure négociée est prévue. Plusieurs fournisseurs seront consultés.

Monsieur Leblanc demande si la durée du marché est d'un an et combien de repas il concerne.

Madame la Présidente lui répond que c'est le cas, mais que, si le service est bon après une évaluation, on pourra le poursuivre. Il y a environ 270 repas à fournir par mois. Ce sont les parents qui paient le fournisseur, et la Commune réclamera le prix aux parents.

Monsieur Leblanc demande s'il y a une intervention communale pour ces repas.

Madame la Présidente lui répond que non, parce qu'il y a déjà la gratuité de l'enseignement, ce qui demande beaucoup d'efforts. Mais, si un enfant est en difficulté, on lui vient en aide, un repas supplémentaire est toujours prévu. Toutefois, les conditions sanitaires doivent permettre l'organisation de ces repas.

Madame la Présidente propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de marché.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché.

12. Convention à conclure avec le Réseau de Lecture Publique de Hesbaye.

Madame la Présidente cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele rappelle que la Commune a récemment adhéré à ce réseau, afin de bénéficier d'un service plus complet pour la bibliothèque de Noville. Elle explique qu'une commune voisine a souhaité ne plus faire partie de ce réseau de bibliothèques, et que la convention conclue au départ doit être modifiée pour tenir compte de ce départ. Malheureusement, cela signifie que le subside de la Fédération Wallonie Bruxelles sera moindre. Néanmoins, il n'y a pas d'impact financier pour notre commune.

Madame la Présidente propose d'adopter la convention ainsi modifiée.

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention.

13. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2021

Madame la Présidente propose d'approuver le procès-verbal de la séance tel que transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, Monsieur Leblanc ne participant pas au vote étant excusé lors de la séance du 26 octobre 2021, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2021 tel que transmis.

Madame la Présidente lève la séance publique à 20.20H.